



LA MODE CITOYENNE

RÈGLEMENT

CENTRE ECULLY GRAND OUEST
DU MERCREDI 30 JUIN AU SAMEDI 3 JUILLET

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L' Association des commerçants du Centre Commercial Ecully Grand Ouest organise une collecte de vêtements ouvrant droit à des cartes cadeaux, du mercredi 30 Juin au samedi 3 Juillet 2021 de 11h à 19h. Cette action fait partie intégrante de l'animation commerciale proposée par le Centre Commercial Ecully Grand Ouest à ses visiteurs et demeure sans aucune obligation d'achat ou obligation pécuniaire. Les vêtements récoltés par le Centre Commercial seront remis gracieusement à une association caritative locale. Ce partenariat est traduit par une convention gratuite ne donnant donc lieu à aucune facturation croisée.

ARTICLE 2 - QUI PEUT PARTICIPER ?

Cette collecte est ouverte à toute personne majeure, résidant en France.

ARTICLE 3 - COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à cette collecte, il suffit :

1. De réserver son créneau de dépôt pour faciliter son passage en s'inscrivant sur :

<https://www.troov.com/fr/ecully-grand-ouest/rendez-vous> ou scanner le qr code présent sur tous les supports de communication.

2. D'apporter au Centre Commercial sur l'espace dédié des vêtements en état ; nous entendons par « En état », des vêtements non déchirés, non troués, non déformés, non délavés, bref, pouvant être portés. Les vêtements mouillés, humides ou empesés seront refusés.

3. Les vêtements proposés seront vérifiés, triés et pesés.

4. 5 kilos déposés donnent droit à 5€ en carte cadeau valable 1 an dans les enseignes d'Ecully grand ouest

ARTICLE 4 - 15€ MAXIMUM PAR JOUR ET PAR ADULTE PHYSIQUEMENT PRESENT

Un même participant ne pourra recevoir plus de 15€ par jour. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des kilos enregistrés.

ARTICLE 5 - LES CARTES-CADEAUX

La dotation globale en cartes cadeaux s'élève à 6.000 € maximum. La dotation journalière sera limitée à 1500 €.

Pour chaque 5 kilos enregistrés, 5€ en cartes cadeaux est offert. Les poids déposés sont arrondis au kilo supérieur ou inférieur :

Ex. : 5.510 kg = 6 kg et 5.490 kg = 5kg. La dotation est limitée à 15€ en cartes cadeaux par jour / majeur présent.

Le Centre Commercial accepte plus de 15 kg de vêtements, mais ne remettra que 15€ de cartes cadeaux en regard. La carte cadeau offerte ne peut donner lieu, de la part du porteur, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les vêtements déposés ne pourront être récupérés sous aucun prétexte.

Conditions générales d'utilisation de la carte cadeaux consultable sur le site www.ecully-grand-ouest.giftify.me/fr_FR/order_card

ARTICLE 6 - DATE DE VALIDITE DES CARTES-CADEAUX

Les cartes cadeaux distribuées sont valables 1 an. Au-delà, les magasins du Centre Commercial ne les accepteront plus.

ARTICLE 7 - CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente collecte devait être modifiée, écourtée ou annulée. En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la collecte. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 - INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Etude SCP SANDEVOIR - LEBLANC - 20, boulevard Emile Romanet 44187 Nantes Cedex 4, où ce règlement est déposé dans le respect des lois.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT - DEPOT

Le fait de participer à cette collecte implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement pourra être par ailleurs consulté à la Direction du Centre Commercial Ecully Grand Ouest. Une copie pourra en être remise à tout client qui en formulera la demande.